

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 6

Rubrik: Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Depuis le 13 juin, la fonderie de l'établissement Rieter & C^{ie} est complètement arrêtée. Déjà dans le courant de la première semaine des tractations furent engagées entre les représentants des fédérations patronales et ouvrières, dans le but de trouver une solution à ce conflit. Cependant, le résultat des délibérations fut celui qu'on s'est mieux informé réciproquement sur les préliminaires du conflit. Par la même occasion, la situation dans l'établissement Sulzer frères a été discutée et il fut reproché aux métallurgistes leur attitude lors de la grève des maçons. Ceux qui reprochaient aux ouvriers d'avoir sympathisé ouvertement avec les grévistes, n'ont rien trouvé à redire à M. Sulzer qui avait pris fait et cause pour les patrons. Bref, les délégués ouvriers protestèrent contre le renvoi de trois camarades par la maison Sulzer, parmi lesquels un comptait déjà plus de 20 années de service consécutifs. Mr. Sulzer-Ziegler, lui-même, a reconnu qu'il s'agissait d'un acte de vengeance, qu'il avait renvoyé cet ouvrier pour frapper son ami le camarade « Büchi », secrétaire des ouvriers sur métaux. On voit comment M. M. Sulzer tiennent compte des droits de l'ouvrier. Mais ils ont fait mieux, quelques jours plus tard ils provoquèrent un conflit dans leur établissement, en exigeant de leurs mouleurs qu'ils fassent le travail que les grévistes de l'établissement Rieter & C^{ie} refusaient de faire.

Déjà avant, quand on demanda à M. Sulzer s'il était vrai qu'il avait l'intention d'exécuter du travail pour la maison Rieter & C^{ie}, il répondit qu'il avait toujours fait travailler pour cet établissement qu'il le fera encore bien plus pendant la grève. Toutes les protestations des représentants de la Fédération des ouvriers sur métaux se heurtèrent à cette réponse stoïque : « le travail se fera ».

En répondant aussi fièrement, M. Sulzer compta sur la corruption systématique qu'il exerce par les institutions de « bienfaisance » !

Pourtant, pour une fois, le grand maître s'est trompé. Les trois premiers mouleurs, auxquels on donna des modèles à faire pour l'établissement Rieter & C^{ie}, refusèrent carrément et ils furent congédiés de suite. La commission ouvrière qui voulait intervenir reçut pour toute réponse : que ceux qui refuseraient le travail seraient congédiés tout comme les premiers trois mouleurs. M. Sulzer-Seifert aurait même ajouté que cette fois la commission ouvrière n'ait pas su remplir sa mission.

Enfin, les mouleurs, au nombre de 200, se réunirent en pleine fonderie et décidèrent de ne faire le travail de kroumir à aucune condition. C'est à la suite de ce refus que 160 mouleurs ont été congédiés en même temps. Le maire de la ville de Winterthour convoqua les deux parties en séance de conciliation. Les patrons se présentèrent, mais simplement pour déclarer qu'ils n'entendaient pas entrer en discussion, avant de connaître le résultat des tractations directes entre les deux organisations (patronale et ouvrière) intéressées. Ces tractations n'ont rien donné, puisqu'on exigeait de la part des ouvriers d'accepter une modeste augmentation de salaire pour laisser 15 camarades de chaque établissement sur le champ de bataille. La lutte continue et les institutions de bienfaisance, maisons ouvrières, pensions de retraite, vacances payées, etc., tout cela a déjà produit ses effets.

Environ 40 mouleurs sur 200 sont restés au travail pour ne pas perdre tous ces avantages. Il en est qui devraient perdre des centaines, sinon plusieurs milliers de francs qu'ils ont déjà versés sur leur prime d'assurance pour la vieillesse ou sur leur maisonnette. D'autres ne savent pas où aller se loger avec leur nombreuse famille et des quantités de dettes, si les Sulzer leur dénoncent le contrat de logement, comme ce fut le cas pour un certain nombre d'ouvriers congédiés.

On comprend que dans de telles conditions il y ait des kroumirs dès le début. Cependant, malgré que maintenant les congés pleuvent dans les ateliers mécaniques, on

espère que la fonderie sera bientôt complètement arrêtée et alors MM. Sulzer seront bel et bien obligés de se mettre eux-mêmes au service des Rieter & C^{ie}. s'ils veulent absolument que le travail soit fait.



Congrès.

Assemblée fédérative du Typographenbund.

Le Typographenbund a tenu sa 52^{me} assemblée annuelle les 14, 15 et 16 mai, à Soleure. L'assemblée des délégués s'est ouverte le samedi soir. A l'exception de la section de Sion, toutes les sections étaient représentées, parmi lesquelles, pour la première fois, les sections de Lugano et de Bellinzone formant auparavant la fédération tessinoise. Le samedi soir fut consacré à la discussion du projet pour le bureau de placement paritaire. Le projet fut accepté sans de grands changements, mais la commission fut chargée d'essayer à obtenir quelques concessions de la partie contractante opposée.

Dimanche matin arrivait alors le « gros » de la fédération, fort d'environ 1000 hommes. Pour prouver leur sympathie aux disciples de Gutenberg, la population de Soleure avait décoré les maisons et même sur les bâtiments publics flottaient les drapeaux. La première séance du congrès durait depuis 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Le rapport du comité central, les comptes des différentes caisses et de l'imprimerie de Bâle sont approuvés et la proposition du comité central de reviser les statuts et règlements est acceptée. Par contre, la seconde proposition du comité central d'augmenter de dix centimes la cotisation hebdomadaire est repoussée. Cependant, l'assemblée accepta une proposition d'arrangement invitant le comité central à tenir compte d'une augmentation des cotisations de dix centimes par semaine dans les statuts à élaborer pour l'année prochaine, en augmentant en même temps le secours de chômage. Aussi repoussée est la proposition d'augmenter la subvention au Parti socialiste suisse. Ici aussi, une proposition d'arrangement fut acceptée d'après laquelle le comité central aura la compétence d'allouer des subventions supplémentaires pour des actions importantes du parti. Vu le chômage intense qui règne parmi les typographes il est décidé de reviser le règlement sur l'apprentissage. Une motion chargeant le comité central de chercher les moyens de décharger le rédacteur est transmise au comité central. Puis l'assemblée adopta les projets de bureaux de placement paritaires, ainsi que la convention avec la Société suisse des maîtres imprimeurs. Berne reste Vorort, la section d'Aarau est désignée pour nommer la commission de vérification et Bâle comme lieu de la prochaine assemblée fédérative.

* * *

Le lundi de Pentecôte se tenait ensuite la III^{me} assemblée des compositeurs à la machine dans la « Metzgerhalle » à Soleure. A peine l'horloge avait-elle frappé 8 h. et demie que le président du comité central, Lang, Zurich ouvrait la séance. La plupart des sections étaient représentées, le comité central du Typographenbund par le confrère Bosshard. Le rapport de l'année, ainsi que les comptes ont été approuvés. Une discussion s'engagea au sujet de la statistique. Une proposition de la section de Zurich, motivée par le confrère E. Schmid, demandant l'impression des explications au sujet des points principaux du tarif est acceptée. Cette proposition avait été appuyée par le rapporteur du comité central, E. Schäfer. La proposition de la section de Soleure-Aarau qui demandait l'introduction d'un examen pour les compositeurs à la machine sortant d'apprentissage fut repoussée.

Zurich est confirmé comme Vorort. Puis on accepte encore une motion de la section de St-Gall, chargeant le comité central d'examiner la question de l'introduction d'une carte de contrôle uniforme pour les membres et d'en soumettre un rapport avec les propositions nécessaires à la prochaine assemblée générale. Sous le tractandum «Divers» quelques idées et désirs concernant des questions internes sont encore émis et le président prononce à 11 h. la clôture des délibérations qui se sont distinguées par leur grande objectivité et qui n'ont duré que deux heures et demie, tout en liquidant beaucoup de travail.

Fédération des typographes de la Suisse romande.

Les samedi et dimanche, 11 et 12 juin, a eu lieu à Fribourg la 36^{me} assemblée fédérative de la Fédération des typographes de la Suisse romande. Les dix sections étaient représentées par un nombre égal de délégués. Les rapports du comité central sont approuvés, puis on passe aux questions qui ont été préalablement discutées dans les sections. La proposition du comité central concernant une modification dans le mode de votation dans les sections est repoussée et celle demandant la suppression du poste de rédacteur-administrateur de *Gutenberg* et son remplacement par une commission de rédaction est acceptée.

Une proposition de la section de Genève de réduire le secours de grève de 6 fr. à 3 fr. par jour fut repoussée, mais elle a réuni cependant un assez grand nombre de voix, ce qui laisse prévoir une reprise ultérieure.

Un vœu demandant au comité central d'étudier la question d'incorporer dans la fédération le personnel auxiliaire des imprimeries est adopté. Puis, il est décidé d'étudier et de discuter la question de l'introduction de la journée de huit heures lors de l'expiration des contrats actuels en 1913 et de préparer une action commune avec les typographes de la Suisse allemande. La question des bureaux de placement paritaires est momentanément écartée. Comme dernière question se discute ensuite celle du boycott de la «Tribune de Genève», sans que toutefois une décision définitive soit prise.

Fédération des ouvriers sur métaux

Le 17^{me} congrès de cette fédération eut lieu à Baden pendant les jours de Pentecôte. 121 délégués se sont rencontrés. L'Union suisse des fédérations syndicales, ainsi que les fédérations sœurs de l'étranger avaient envoyé des délégués.

La proposition du comité central de réserver un fonds de 100,000 fr. pour les grandes luttes fut acceptée, ainsi que celle de la section de Berne demandant la formation d'un comité central étendu, appelé à prendre les décisions dans les cas importants. En ce qui concerne la propagande, le comité central fut chargé de publier une brochure sur le travail aux pièces. Au sujet de l'introduction de la journée de 9 heures dans l'industrie du métal, c'est le secrétaire K. Dürr qui rapporta au nom du comité central. Une abondante discussion s'en suivit dans laquelle les délégués de Winterthour parlaient en faveur de la journée de travail anglaise pour la place de Winterthour. Le comité central fut chargé d'envoyer une requête à la commission qui s'occupe de la révision de la loi sur les fabriques pour introduire dans la loi une disposition qui permet de mettre en pratique la journée anglaise.

Puis, la résolution suivante, proposée par le comité central, fut votée :

Le congrès considère l'introduction de la journée de neuf heures dans l'industrie du métal comme étant d'une nécessité absolue, pour des raisons sociales et culturelles. Il est persuadé que cette revendication ne menacerait en rien la force de concurrence de notre industrie. D'après les expériences faites, il est tout à fait impossible de compter que les industriels suisses introduisent d'eux-mêmes la journée de neuf heures.

Le congrès fait un appel pressant à toutes les sections de la fédération pour qu'elles entreprennent une vigoureuse propagande pour organiser les ouvriers sur métaux qui se tiennent encore à l'écart du syndicat.

Le comité central est chargé d'entrer en pourparlers en temps utile avec les industriels suisses sur machines pour l'introduction de la journée de neuf heures dans leurs établissements et de prendre toutes les mesures qui pourraient être utiles à cette introduction.

Il est fait un devoir aux sections de concentrer toute leur activité sur les moyens nécessaires à faire aboutir la journée de 9 heures.

Toutes les propositions concernant la fondation ou le subventionnement de coopératives de production furent repoussées à l'unanimité après un vif débat.

Berne reste Vorort et Lausanne est comme par le passé le siège de la commission des réclamations.



L'Internationale syndicale

Le secrétariat international des centres nationaux des syndicats, dont le siège est à Berlin, vient de publier son sixième rapport annuel.

Ce rapport nous donne un aperçu du mouvement syndical dans les principaux pays du monde pendant l'année 1908. Il nous montre notamment l'organisation ouvrière en Angleterre, Belgique et Danemark, en Hollande, Suède, Norvège et Finlande, en Allemagne, Autriche-Hongrie et aux Etats-Unis et aussi en Croatie, Bosnie, Serbie, Bulgarie, Espagne, Italie et Suisse.

Des pays d'Europe, seuls la Russie, le Portugal, la Grèce, la Turquie et la Roumanie n'ont pas envoyé de rapport. Les syndicats de Roumanie viennent toutefois de former un centre national et de demander leur admission au secrétariat international.

Les ouvriers syndiqués du monde entier

Voici maintenant, pour 1908 et 1907, le chiffre approximatif des syndiqués dans les divers pays dont les centres nationaux adhèrent au secrétariat international :

	1908	1907
Angleterre	2,406,742	2,106,283
Allemagne	2,382,401	2,446,480
Etats-Unis	1,588,000	1,586,885
Italie	546,650	387,384
Autriche	482,279	501,094
France	294,918	715,576
Suède	219,000	239,000
Belgique	147,058	181,015